

Certificat national d'intervention en autisme

RS6954 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330, 331, 332
Formacode(s)	43414, 43048, 44024, 44072, 43431
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/12/2024
Date d'échéance	18/12/2027

Certificateur(s)

Ministère chargé de la solidarité

Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION PREVENTION AUTISME RECHERCHE	42473908400053	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION PREVENTION AUTISME RECHERCHE	42473908400061	Former et organiser l'évaluation
ASS OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES	42333304600021	Former et organiser l'évaluation
AUTOREGULATION-ACCOMPAGNEMENT & EXPERTISE	84425495300012	Former et organiser l'évaluation
DECLICC	80472098500048	Former et organiser l'évaluation
DECLICC FORMATION	80472098500030	Former et organiser l'évaluation
FORMAVISION	78932862200012	Former et organiser l'évaluation
FORMAVISION	82397234400019	Former et organiser l'évaluation
IRTS NORMANDIE-CAEN ARRFIS	41398430300029	Former et organiser l'évaluation
REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET ACTIONS DE FORMATION	48927001700010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat national d'intervention en autisme a pour objectif de faire évoluer la qualité de l'accompagnement des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme et de leurs familles. En s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé, il vise à renforcer les compétences des professionnels dans les domaines du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes.

Il s'agit d'une formation complémentaire, ouverte à tous les professionnels disposant d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 8 et souhaitant faire évoluer leurs pratiques.

Les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme peuvent avoir besoin d'un soutien et d'un accompagnement personnalisé dans différents domaines de leur vie. C'est pourquoi les professionnels à leur côté exercent des activités et des responsabilités variées pour répondre à leurs besoins spécifiques. Deux certificats correspondent à des niveaux de maîtrise différents en fonction des parcours des professionnels :

- le certificat national d'intervention en autisme de premier degré pour les professionnels titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 ou 4 ;
- le certificat national d'intervention en autisme de second degré pour les professionnels titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme ;
- Communiquer avec la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme et optimiser sa propre communication ;
- Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme ;
- Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme ;
- Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme ;
- Elaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme ;
- Être en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme ;
- Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme ;
- Actualiser ses connaissances relatives aux troubles du spectre de l'autisme.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2020-1064 du 17 août 2020 relatif au certificat national d'intervention en autisme ;

Arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat à l'obtention du certificat national d'intervention en autisme doit être détenteur d'une certification de niveau 3 à 8.

Le CNIA de 1er degré est ouvert aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles. Il concerne les professions suivantes

: assistants de service social, assistants maternels et assistants familiaux, éducateurs et aides familiaux, personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs, permanents des lieux de vie, particuliers accueillant des personnes âgées ou handicapées, personnes ayant du niveau de CAP à BAC inclus.

Le CNIA de 2nd degré est ouvert personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 du cadre national des certifications professionnelles.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat à l'obtention du certificat national d'intervention en autisme doit être détenteur d'une certification de niveau 3 à 8.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Un jury constitué d'un formateur et d'un professionnel intervenant auprès de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme est chargé de s'assurer de l'acquisition des compétences requises.

Base légale

Date de décision	18/12/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2027
Date de dernière délivrance possible	17/06/2028

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5476

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
Habilitation CNIA - GNCRA
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241358>
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241375>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6954/>

Où se former

Formations référencées	17
Organismes	4
Régions couvertes	4
Prix indicatif	2 010 € – 3 700 €
Durée	140 – 315 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	200
Parcours menés à terme	71
Taux d'achèvement	36 %
Période	02/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	224
Montant total engagé	631 629 €
Coût moyen par dossier	2 820 €
Durée moyenne	278 h
Période	02/2025 – 09/2026

France compétences	80 %
Reste à charge titulaire	9 %
OPCO	5 %
Entreprise	3 %
France Travail	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.